

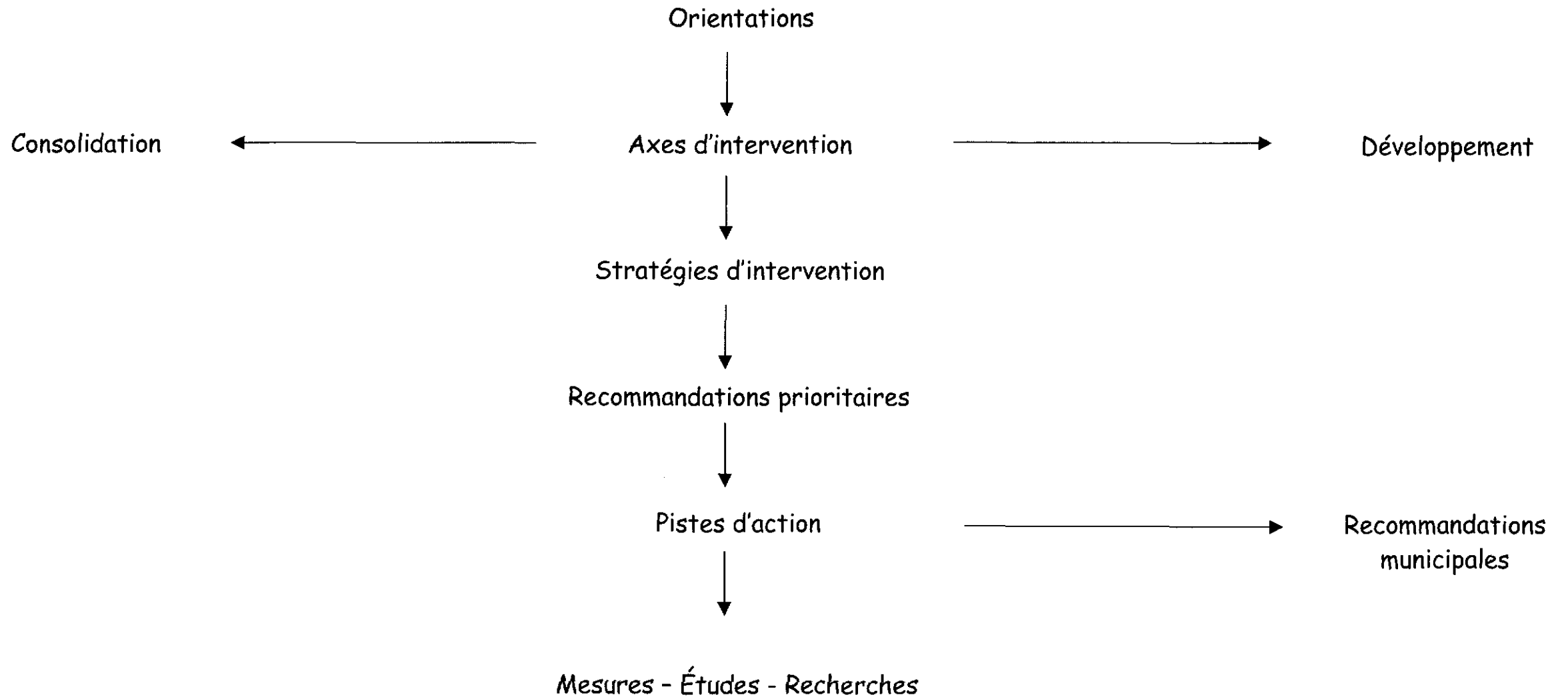


**PLAN DIRECTEUR DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET CULTURELS**

Cadre d'intervention

Source : Camille Deschênes, directeur de division  
Le 12 mai 2005

### Schéma de mise en œuvre



## Orientations

### **Orientation 1**

Assurer l'accessibilité la plus équitable possible de la population de chacun des arrondissements à un réseau d'équipements récréatifs et culturels de qualité.

### **Orientation 2**

Adapter le réseau des équipements récréatifs et culturels en fonction des nouveaux besoins manifestés et des tendances.

### **Orientation 3**

Mettre en valeur le potentiel d'espaces verts et bleus du territoire de la ville de Québec à des fins récréatives et touristiques.

### **Orientation 4**

Poursuivre l'aménagement des corridors récréatifs (parcs linéaires et réseaux cyclables et pédestres).

### **Orientation 5**

Aménager des équipements sportifs répondant aux besoins du sport de haut niveau tant en matière d'entraînement et de compétition qu'en matière de tenue d'événements d'envergure.

### **Orientation 6**

Mettre en valeur le potentiel patrimonial à des fins récréatives et touristiques.

### **Orientation 7**

Compléter le réseau d'équipements culturels afin de soutenir adéquatement la production et la diffusion culturelles tant de niveau amateur que de niveau professionnel

### **Orientation 8**

Adapter et compléter le réseau d'équipements communautaires afin de répondre plus adéquatement à l'augmentation des besoins pour les organismes communautaires d'aide à la personne ou de développement social et économique.

## Axes d'intervention

### Axe principal

**Améliorer et consolider l'accessibilité aux installations récréatives et culturelles actuelles.**

### Axe secondaire

**Miser sur un développement progressif de l'offre et des clientèles.**



#### LES ÉLÉMENTS DE L'AXE SECONDAIRE SONT LES SUIVANTS :

- mettre en valeur le potentiel patrimonial à des fins récréatives et touristiques;
- mettre en valeur le potentiel d'espaces verts et bleus du territoire de la ville de Québec à des fins récréatives et touristiques;
- poursuivre l'aménagement des corridors récréatifs (parcs linéaires et réseaux cyclables et pédestres);
- aménager des équipements sportifs répondant aux besoins du sport de haut niveau tant en matière d'entraînement et de compétition qu'en matière de tenue d'événements d'envergure;
- adapter le réseau des équipements récréatifs et culturels, en fonction des nouveaux besoins manifestés et des tendances;
- assurer l'accessibilité la plus équitable possible de la population de chacun des arrondissements à un réseau d'équipements récréatifs et culturels de qualité.

## Stratégies d'intervention

### CATÉGORIES

1. Les stratégies visant la **maximisation** de l'utilisation des équipements récréatifs et culturels existants.
2. Les stratégies visant la **gestion** la plus efficace et la plus performante possible des équipements récréatifs et culturels existants ou à venir.
3. Les stratégies de **financement** de la rénovation des équipements récréatifs et culturels existants ou de la construction de nouveaux équipements.
4. Les stratégies et les **mécanismes de suivi** du présent Plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec afin d'en permettre une adaptation permanente en fonction de la réévaluation des priorités et des ajustements découlant de nouveaux besoins.

### 1. Maximisation

- ❖ Favoriser les regroupements d'associations récréatives, sportives, artistiques et culturelles sur le territoire de la ville de Québec afin de concentrer davantage les lieux de pratique et ainsi en maximiser l'utilisation.
- ❖ Favoriser les regroupements de participantes et participants ayant atteint un niveau d'excellence dans leur pratique (sportive, récréative, artistique ou culturelle) afin d'éviter de multiplier les équipements requis pour leur niveau de pratique.
- ❖ Favoriser les ententes interarrondissements permettant de desservir les clientèles de certaines pratiques là où la proximité ne pose pas de problème.
- ❖ Définir les normes de niveau de services en termes de plateaux sportifs offerts aux diverses associations par les arrondissements afin d'en uniformiser l'usage.
- ❖ Optimiser les ententes avec les institutions scolaires afin de s'assurer que les plages horaires soient davantage disponibles et que les services en commun soient plus diversifiés.

## Stratégies d'intervention (suite)

### 2. Gestion

- ❖ Décentraliser la gestion des équipements récréatifs au sein de l'appareil administratif municipal afin de créer des centres de coûts et de responsabilités. De telles mesures entraînent généralement une gestion d'ensemble plus serrée de l'utilisation et des coûts d'opération d'un équipement.
- ❖ Analyser l'opportunité de faire gérer certains équipements récréatifs ou encore certaines fonctions liées à la gestion des équipements récréatifs (ex. : entretien, programmation, etc.) en sous-traitance, par l'entreprise privée, à but lucratif ou sans but lucratif. Ces études d'opportunité devront démontrer, hors de tout doute, des avantages pour l'administration publique, que ce soit en termes d'augmentation de la qualité de services aux citoyennes et citoyens ou encore en termes d'économies de coûts d'opération.
- ❖ Encourager la prise en charge par le milieu en facilitant, par le biais de programmes, la rénovation ou l'acquisition d'immeubles par des organismes sans but lucratif.

### 3. Financement

- ❖ Les immobilisations (emprunts, fonds de roulement)
- ❖ Les budgets d'opération
- ❖ Les subventions (participation publique et privée)
- ❖ Fonds de parcs et espaces verts

### 4. Mécanismes de suivi

- ❖ Tenir à jour la banque de données (inventaire) informatisée et cartographique des équipements récréatifs et culturels de la ville de Québec en collaboration avec les divers autres services usagers de la Ville.
- ❖ Établir les priorités des projets d'équipements récréatifs et culturels au sein de chacun des arrondissements et de la Ville.
- ❖ Maintenir en place le comité conseil, formé dans le cadre de la réalisation du présent Plan directeur des équipements récréatifs et culturels de la Ville de Québec, regroupant des représentantes et représentants des services communs concernés et des arrondissements.



## Recommandations prioritaires

1. Réaliser d'autres études, plus spécifiques, sur le réseau des piscines extérieures et intérieures dans la ville de Québec. Ces études devront également inclure le réseau actuel des pataugeoires et des jeux d'eau.
2. Réaliser des études supplémentaires plus poussées pour préciser l'ampleur et l'adéquation entre les équipements et les besoins par secteur d'intervention.
3. Prévoir dans le budget annuel une enveloppe supplémentaire pour procéder à des réfections majeures ou encore pour permettre l'amélioration du réseau actuel des espaces et équipements récréatifs et culturels.
4. Augmenter le budget que la Ville de Québec affecte actuellement à l'entretien et à l'opération dans le but ultime de maintenir l'état et la fonctionnalité de ces équipements récréatifs et culturels sur son territoire.
5. Que le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, en concertation avec les services concernés, poursuive tous les efforts nécessaires visant la rationalisation de son parc immobilier. Faire preuve de vigilance face au vieillissement du parc immobilier de ses partenaires. Profiter des opportunités d'acquisition d'édifices publics existants avant de procéder à la construction de nouveaux bâtiments, et ce, suite à des analyses de faisabilité technique et financière probantes.
6. Élaborer, en concertation avec les services concernés, la mise en valeur du réseau patrimonial. On reconnaît l'importance de l'attrait exceptionnel qu'exerce le Vieux-Québec, tant pour les citoyens que pour les touristes de passage. D'autres sites mériteraient d'être davantage mis en valeur afin d'en faire des sites d'attraction. La ville de Québec compte quatre arrondissements historiques sur son territoire, soit : le Vieux-Québec, le Trait-Carré à Charlesbourg, Beauport et Sillery. Le Vieux Cap-Rouge (incluant le parc Cartier-Roberval), le vieux village de Sainte-Foy ainsi que les parcs Cartier-Bréboeuf et de la Chute Kabir-Kouba présentent aussi des sites patrimoniaux d'importance.
7. Associer pleinement le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à l'élaboration du plan directeur concernant le maintien et le déploiement du réseau cyclable et du réseau pédestre sur le territoire de la ville de Québec.
8. Associer pleinement le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à la mise en valeur des espaces verts, blancs et bleus du territoire de la ville de Québec.
9. Que le réseau d'équipements culturels soit complété afin de soutenir la production et la diffusion culturelles tant au niveau amateur que professionnel.
10. Élaborer un cadre d'action en matière de services sociocommunautaires qui permettra, en autres, de préciser les champs d'intervention et les responsabilités, de proposer un programme de soutien à la réalisation de projets mobilisateurs à l'échelle des quartiers cibles et d'élaborer un programme de recyclage et d'acquisition de bâtiments publics.
11. Mettre en place un comité de concertation qui s'assurerait que les projets soumis jusqu'à ce jour soient complémentaires et répondent à une stratégie d'ensemble, pour chaque discipline sportive tant en ce qui a trait à l'encadrement des athlètes de haut niveau qu'à la tenue d'événements sportifs d'envergure sur le territoire de la ville de Québec.
12. Élaborer un Cadre de référence municipal, lequel définirait le rôle et les attentes de la Ville de Québec dans ce domaine, de même que la nature et le soutien qu'elle entend lui accorder.
13. Que le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire assume un leadership et une meilleure coordination des appuis aux événements internationaux de sport de haut niveau sur son territoire.
14. Décentraliser la gestion des équipements récréatifs et culturels au sein de l'appareil municipal.
15. Appuyer le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire dans son leadership de gestion concertée, dans la planification, l'aménagement, la gestion et l'entretien des équipements.
16. Mettre à jour la banque de données informatisée et cartographique des équipements récréatifs et culturels.
17. Procéder à la mise en place d'une gestion par projet et réaliser, pour tous les projets d'importance financière, des études détaillées permettant de vérifier la concordance de ces projets avec les besoins identifiés et la capacité financière de la Ville de Québec.
18. Maintenir en place le comité conseil.

## Pistes d'action

- Assurer la pérennité du réseau des espaces et équipements récréatifs et culturels existant au sein de chacun des arrondissements et répondant déjà à des besoins exprimés et reconnus.
- Améliorer le réseau des espaces et équipements récréatifs et culturels, tant au niveau du voisinage et du quartier qu'au niveau de l'arrondissement, là où les déficiences sont les plus marquantes.
- Aménager dans les secteurs domiciliaires en développement de nouveaux espaces et équipements récréatifs, sportifs et culturels, et ce, en temps opportun afin de répondre aux besoins progressifs.
- Améliorer les réseaux de parcs linéaires (corridors verts, pistes cyclables, pistes et sentiers pédestres) au sein de la ville.
- Améliorer l'accessibilité à des locaux polyvalents, permettant d'élargir la gamme d'activités récréatives et culturelles offertes aux citoyennes et citoyens et de répondre aux besoins des organismes du milieu, tant à caractère récréatif, sportif et culturel que communautaire.
- Améliorer les plateaux sportifs et récréatifs extérieurs, permettant de répondre aux besoins découlant des changements démographiques et des nouvelles tendances en matière de pratiques. Mentionnons à cet effet les pistes d'action suivantes :
  - l'aménagement de nouveaux terrains de soccer;
  - l'aménagement de jeux d'eau dans les parcs de voisinage et de quartier;
  - l'aménagement d'aires de jeu pour adolescentes et adolescents (basket-ball, rouli-roulant, piste de BMX et autres aménagements);
  - l'aménagement d'aires de détente pour les personnes âgées.
- Effectuer les aménagements nécessaires permettant l'accessibilité la plus large possible des citoyennes et citoyens de la ville de Québec et de la clientèle touristique à des activités aquatiques et riveraines.
- Favoriser le développement d'activités sur quatre saisons en mettant en valeur la saison hivernale puisque Québec est une ville nordique et une destination touristique de neige.



## Pistes d'action (suite)

- Aménager, là où c'est possible, des parcs linéaires permettant la plus grande variété possible d'activités récréatives et de détente.
- Poursuivre l'aménagement du réseau cyclable municipal en donnant la priorité aux actions suivantes :
  - compléter l'aménagement des corridors du Littoral et des Cheminots;
  - créer de nouveaux corridors permettant de relier entre eux les grands espaces verts et bleus existants sur le territoire de la ville de même que les principaux sites historiques;
  - aménager, en collaboration avec les arrondissements, des pistes cyclables permettant l'accès au réseau des grands corridors cyclables de la ville, de façon à diminuer la pression sur les réseaux routiers et à permettre à la population d'avoir accès le plus rapidement possible à des corridors sécuritaires.
- Poursuivre l'aménagement du réseau pédestre municipal en favorisant la mise en place de sentiers réservés à la marche et à la détente.
- Apporter les améliorations aux équipements existants en partenariat avec les institutions desservant actuellement le sport de haut niveau sur le territoire de la ville de Québec (Université Laval, cégeps, commissions scolaires, arrondissements), et ce, afin de maximiser le plus possible l'utilisation de ces derniers et de permettre de répondre aux besoins.
- Aménager de nouveaux équipements sportifs spécialisés pour le sport de haut niveau là où l'amélioration du réseau actuel d'équipements s'avérera insuffisant et meilleur endroit possible.
- Favoriser la création de corridors déambulatoires et cyclables et la création de places publiques au sein des divers arrondissements historiques pour permettre la détente, la visite et la tenue d'événements et pour animer ces lieux et en améliorer l'attrait.
- Créer de nouveaux centres d'exposition et d'interprétation au sein des arrondissements historiques et des autres sites patrimoniaux d'importance.
- Compléter le réseau d'équipements de diffusion culturelle, en le décentralisant le plus possible sur l'ensemble du territoire afin de soutenir les productions, tant de niveau amateur que de niveau professionnel.
- Favoriser l'aménagement des lieux (centres ou locaux), permettant la créativité et l'innovation artistiques et culturelles, tant de niveau amateur que de niveau professionnel.
- Améliorer le réseau des équipements communautaires, dans le but de soutenir les projets mobilisateurs à l'échelle des quartiers cibles et d'améliorer l'accessibilité à des locaux polyvalents ou multi-usages sur le territoire de la ville, pour répondre aux besoins des organismes du milieu.

Plan d'action 2005

Résultat attendu	Indicateur	Responsable	Axe d'intervention	Commentaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir présenté, au budget PTI, une demande de budget pour des besoins d'amélioration aux équipements municipaux pour novembre 2005.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire une demande au PTI 2006</li> <li>Identifier les besoins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. Camille Deschênes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration et consolidation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons reçu un budget récurrent de 50 000 \$ pour de petits travaux.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir déposé un Cadre de gouvernance en soccer pour mai 2005.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. Camille Deschênes</li> <li>M<sup>me</sup> Lynn Blanchet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement et consolidation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>D'autres cadres de gouvernance sont à prévoir en matière de piscines et arénas.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir réalisé une étude sur l'inventaire des bassins d'eau pour octobre 2005.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire l'inventaire</li> <li>Former un groupe de travail</li> <li>Identifier l'offre et la demande</li> <li>Faire des recommandations</li> <li>Déposer le rapport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. Luc Toupin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un cadre de gouvernance devrait supporter éventuellement l'étude.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir analysé l'opportunité de décentraliser le volet des opérations de la baie de Beauport pour novembre 2005.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer un document de réflexion</li> <li>Valider le projet avec la directrice générale adjointe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. Camille Deschênes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consolidation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les arrondissements ciblés sont : Beauport, La Cité et Limoilou.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir complété l'analyse de la faisabilité d'un projet pilote concernant l'inventaire de l'accessibilité des équipements de loisir pour octobre 2005.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontrer M. Paul Morin</li> <li>Rencontrer le comité de travail</li> <li>Intégrer les impacts de la Loi 56</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. Yvon Desrosiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration et consolidation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget de 20 000 \$ au PTI 2005.</li> </ul>

## Plan d'action 2005 (suite)

Résultat attendu	Indicateur	Responsable	Axe d'intervention	Commentaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir arrimé les actions des divers intervenants municipaux en matière de réseau cyclable pour septembre 2005.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place le comité de développement et celui des opérations</li> <li>Répartir les responsabilités entre les intervenants</li> <li>Participer à des rencontres du comité de développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. Pierre Watters</li> <li>M. Marc Des Rivières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration et consolidation</li> <li>Développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nil</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir produit une liste des priorités des projets d'installations sportives ainsi que des activités d'évaluation (haut niveau) pour septembre 2005.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déposer la liste des priorités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. Luc Toupin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nil</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir produit un Cadre de référence en matière de sports de haut niveau pour septembre 2005.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déposer le cadre de référence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. Luc toupin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration et consolidation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nil</li> </ul>